

# Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023

## Proposition d'intervention (version 1)

### 27.2 Présentation du rapport 2022 de la Commission communale d'Accessibilité Pour Tous (CAPT)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de la commission communale d'accessibilité. Et nous vous entendons régulièrement vanter l'inclusivité de votre politique. Pourtant, la mise en page même de ce rapport est révélatrice : la présentation en 2 pages du rapport par page de PDF le rend difficilement accessible aux personnes déficientes visuelles ainsi qu'aux personnes qui ont des troubles dys, ou cognitifs ou de motricité fine.

Là où la représentation des premiers concernés est un puissant levier d'avancée politique, nous sommes dans une ville qui refuse les moyens de compensation et les aménagements raisonnables à une élue handicapée.

Surtout, la liste des associations présentées dans ce rapport comme représentant les personnes en situation de handicap résume finalement assez bien l'idéologie qui sous-tend l'approche du handicap par la mairie de Toulouse. Outre un élu en charge du handicap rarement présent lors des réunions mensuelles de la commission, éclairant ainsi son implication, on constate que l'approche privilégie la parole des représentants des organisations professionnelles et une approche compassionnelle où l'action se résume avant tout à de la communication.

Malgré les interventions répétées de Mme Maurin sur le sujet, s'appuyant sur des recommandations de l'ONU, la mairie continue à présenter comme association représentant les personnes handicapées des associations qui sont avant tout gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées.

Rappel que les organisations représentatives doivent satisfaire à plusieurs critères : être majoritairement composées et dirigées par des personnes handicapées, mais aussi ne présenter aucun conflit d'intérêt du fait de la gestion d'établissements ou de services aux personnes handicapées. Nous redemandons à la ville de cesser de mettre sur le même plan des organisations qui sont de nature différente, les unes représentatives de personnes handicapées et les autres gestionnaires d'établissements qui privilégient naturellement leurs intérêts économiques.

Ainsi, dans la liste d'associations que vous fournissez dans le rapport, il n'y a que 2 associations représentatives sur les 18.

Il ne s'agit pas ici de demander le retrait de ces associations mais simplement et clairement de clarifier de quelle place chacun parle et quels intérêts chacun représente.

De plus, nous avons été alertés par notre collègue qu'en tant que présidente d'Handi-Social, association de personnes handicapées active depuis plus de 20 ans, elle est exclue de la liste et des groupes de consultation de la mairie depuis le début de son mandat.

Concernant, la mise en accessibilité des bâtiments, la présentation est tendancieuse affichant des taux de réalisation de travaux et non pas de nombres d'établissement accessibles permettant ainsi d'afficher un taux majoré et surtout, alors que l'échéance est en 2025, nous sommes à moins de 60% de bâtiments accessibles. Mieux encore, les photos qui illustrent les travaux de mise en accessibilité montrent une Eglise de Jésus non conforme du fait de l'absence de bandes de vigilance pour les aveugles en haut de l'escalier et une école primaire Jules Julien qui interroge (photo pas claire qui ne démontre pas une mise en accessibilité).

Sur le cahier de prescription accessibilité et qualité d'usage des ERP, malgré le caractère prescriptif du document, le non-respect de son contenu n'entraîne aucune conséquence, et son non-respect est patent. Pas une seule inauguration d'ERP communal neuf ou réhabilité sans que notre collègue Odile Maurin ne constate des non-conformités. Nous demandons que des pénalités automatiques soient prévues chaque fois que la moindre non-conformité est soulevée. Nous regrettons aussi que la ville, en excluant Handi-Social des travaux sur la mise à jour de ce cahier de prescription se prive de compétences utiles.

Vous n'avez toujours pas corrigé les erreurs contenues dans votre cahier de préconisation accessibilité et qualité d'usage des logements. Refus de fait. L'approche pose problème puisque la prétention est de faire du logement adapté. Or, un logement ne peut jamais être adapté à tous et c'est pour ça qu'il faut qu'il soit adaptable afin d'être adapté à tous. En matière d'accessibilité du logement, c'est la conception même du bâtiment qui est importante et le principe de modularité et d'adaptabilité qui est essentiel.

De même, concernant l'accessibilité des commerces et les ambassadeurs d'accessibilité, nous ne savons pas combien d'établissements ont été rendus accessibles après leur visite, seule manière d'évaluer la pertinence du travail. Quant à parler d'efforts de la ville de Toulouse avec l'emploi de services civiques, rappelons qu'il s'agit de personnes qui n'ont pas la formation nécessaire pour être vraiment utiles sur le sujet et que l'Etat prend en compte 80% de leur salaire

Nous notons que vous trouvez aussi le moyen de leur faire compléter une plateforme gouvernementale, Access Libre, qui ne respecte même pas les critères d'accessibilité numérique et qui donc exclut les personnes aveugles et malvoyantes. De surcroît, la plateforme dysfonctionne puisque quand on lui demande d'indiquer les établissements accessibles en fauteuil roulant à Toulouse dans un rayon de 10km, la plateforme recense 83 479 établissements et liste des établissements à Lyon, Rodez, Sète, Auxerre...

Par exemple, quand vous prétendez que pour 77% des ERP de la rue Pargaminières il est possible de franchir la porte pour les usagers en fauteuil roulant, vous semblez considérer qu'il suffit d'un plan incliné pour rentrer dans un établissement en omettant le problème de la manœuvre de porte, alors que l'accessibilité n'existe que quand elle est possible en toute autonomie.

Concernant la voirie et l'espace public, c'est bien de sensibiliser mais ça serait encore mieux de vous décider à former réellement les agents et les cadres des services techniques qui interviennent sur l'espace public au cadre légal et réglementaire de l'accessibilité et à la qualité d'usage car nous relevons quasi quotidiennement des non conformités sur l'aménagement de la voirie et de l'espace public

Vous trouvez de surcroît le moyen d'illustrer la mise en accessibilité par des travaux d'aménagements qui, pour certains, ne respectent pas les règles d'accessibilité comme par exemple le plan incliné situé à l'entrée de l'école maternelle Ernest Renan, au droit du chemin d'Audibert (avec des marches en sifflet, un cheminement qui fait moins d'1m40 et une main courante manquante). Heureusement que la photo des quais modulaires du pôle d'échange Jeanne d'Arc est, elle, conforme mais nous devons rappeler que cette solution technique qui a permis de diviser le coût par 2 ou 3 a été proposée par Odile Maurin.

Ajout chantiers dangereux signalés quotidiennement rte de Launaguet avenue fronton et chantier métro  
Nelle appli parlons travaux inaccessibles

Permettez-nous enfin d'exprimer notre colère face à la problématique des travaux sur voirie sur lesquels la ville n'a aucune action pour s'assurer de la réalisation de cheminements accessibles et sécuriser pour les PMR pendant les travaux. Vous êtes pourtant quasi quotidiennement alertés par des militants de 2 pieds 2 roues concernant notamment le secteur Nord de Toulouse alors qu'un cycliste est déjà mort à cet endroit. Votre seule réponse, une application nommée « Parlons travaux » qui se révèle totalement inaccessible aux déficients visuels alors même qu'il s'agit des personnes les plus en danger.

Sur la prise en charge de la petite enfance et sur le périscolaire, Toulouse avait été pionnière mais aujourd'hui la diminution des taux d'encadrement de tous les enfants impacte aussi les enfants handicapés.

Pour rester positifs, nous saluons la programmation annuelle d'événements dans le cadre du label Ville pour Tous et son extension à d'autres communes

Concernant l'accessibilité numérique, l'ensemble des élus du groupe Aimer Toulouse excluent chaque jour les personnes aveugles en ne décrivant pas les images publiées sur les réseaux sociaux et en continuant à envoyer et

diffuser des PDF qui ne respectent pas les standards d'accessibilité. Vous vous dites inclusifs, vous faites de grands discours mais chaque jour, dans la réalité, vous excluez encore et toujours.